

Note de présentation du Compte Administratif 2021

- Sources : Données BPS Bercy – comptes des communes et DGFIP

Éléments caractéristiques de la collectivité

Situation géographique et administrative

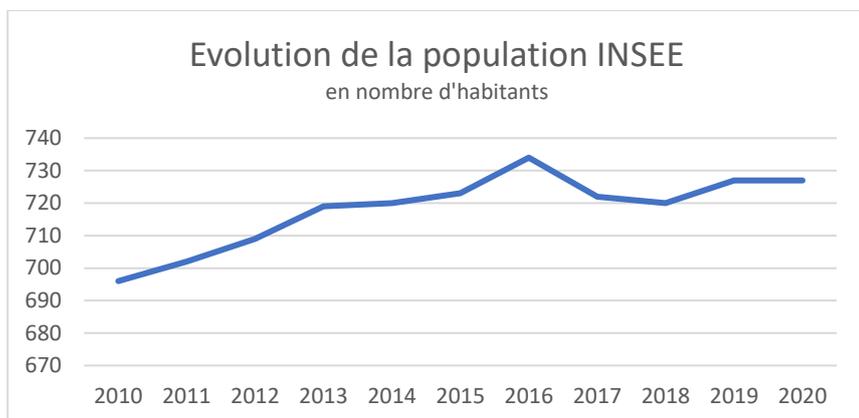
Située à l'Est de l'agglomération Clermontoise, à mi-chemin entre CLERMONT-FERRAND et THIERS, la Commune de BOUZEL fait partie du canton de BILLOM et de Billom Communauté depuis le 01.01.2017 (soit 26 076 habitants en 2019 et 25 communes) en fiscalité professionnelle unique (FPU).

Topographie – Hydrographie

La Commune a une superficie de 425 hectares pour une altitude moyenne de 325 mètres. Elle est traversée d'Est en Ouest par le ruisseau « le Jauron » qui se jette dans la rivière Allier. Les surfaces boisées ne représentent que 6 ha.

Population

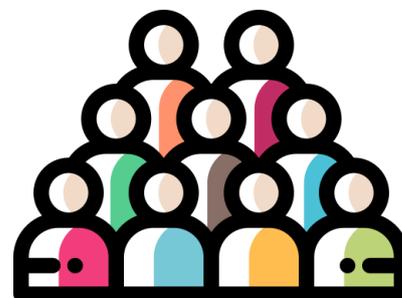
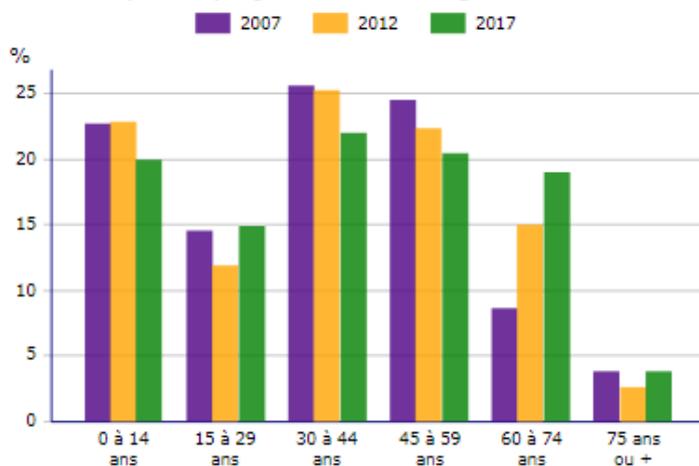
Nombre d'habitants



La croissance de la population depuis 2010 s'atténue à partir de 2013 pour se stabiliser, cependant un renouvellement de la population avec l'arrivée de familles avec enfants a permis jusqu'en 2015 de maintenir les effectifs scolaires et la fréquentation de l'ALSH BOUZEL-VASSEL. Depuis 4 ans, les effectifs du RPI BOUZEL-VASSEL connaissent une baisse non négligeable, ce qui a entraîné une fermeture de classe à la rentrée de septembre 2021 à l'école de BOUZEL. L'arrivée d'une population jeune avec enfants est vivement souhaitable mais les contraintes du SCOT en matière d'urbanisation et la capacité de la station d'épuration constituent un frein pour la commune.

Nombre d'habitants par tranche d'âge

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Répartition de la population INSEE au sein du bloc intercommunal

Sur Billom Communauté : 72 % des communes ont moins de 1 000 habitants, et leur population représente 32,63 % de la population municipale totale de l'EPCI.

Nom de la commune	Population INSEE 2021	population en %
MAUZUN	121	0,46
VASSEL	296	1,13
FAYET-LE-CHATEAU	372	1,42
NEUVILLE	388	1,48
REIGNAT	388	1,48
CHAS	391	1,49
ISSERTEAUX	422	1,61
SAINT-BONNET-LES-ALLIER	429	1,63
ESPIRAT	430	1,64
BONGHEAT	434	1,65
SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	451	1,72
TREZIOUX	484	1,84
ESTANDEUIL	486	1,85
SAINT-DIER-D'AUVERGNE	550	2,10
GLAINE-MONTAIGUT	592	2,26
BOUZEL	735	2,80
MONTMORIN	743	2,83
EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	870	3,32
SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	1 309	4,99
PERIGNAT-SUR-ALLIER	1 547	5,90
BEAUREGARD-L'EVEQUE	1 555	5,93
CHAURIAT	1 706	6,50
VERTAIZON	3 215	12,25
MUR-SUR-ALLIER	3 494	13,31
BILLOM	4 834	18,42



Revenus 2020

En 2020 :

Revenu/habitant moyen en France : 15 656 €

Revenu/habitant moyen Billom Communauté : 14 800 €



Potentiel financier

Bouzél dispose du plus fort potentiel financier par habitant des communes de Billom Communauté et du plus faible coefficient d'effort fiscal soit 0,926 (effort fiscal moyen de la strate est de 1,025).

Nom de la commune	Revenu imposable par habitant
SAINT-DIER-D'AUVERGNE	12 210
ESPIRAT	12 538
VASSEL	13 214
BONGHEAT	13 302
TREZIOUX	13 311
REIGNAT	13 631
CHAS	13 825
VERTAIZON	13 852
BILLOM	13 874
SAINT-BONNET-LES-ALLIER	13 957
ESTANDEUIL	13 984
NEUVILLE	14 121
FAYET-LE-CHATEAU	14 359
GLAINE-MONTAIGUT	14 406
BOUZEL	14 477
CHAURIAT	14 814
SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	14 966
SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	15 067
EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	15 125
MONTMORIN	15 340
ISSERTEAUX	15 778
BEAUREGARD-L'EVEQUE	15 859
MAUZUN	15 898
PERIGNAT-SUR-ALLIER	16 461
MUR-SUR-ALLIER	17 198

Nom de la commune	Potentiel financier par habitant	Effort fiscal
ESPIRAT	460,945	1,136
ESTANDEUIL	478,611	0,929
SAINT-BONNET-LES-ALLIER	480,587	1,067
REIGNAT	484,489	1,172
BONGHEAT	487,672	1,365
GLAINE-MONTAIGUT	526,670	1,200
MONTMORIN	529,226	1,116
CHAS	530,545	1,091
MAUZUN	539,205	1,443
EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	544,087	1,273
TREZIOUX	547,661	0,992
CHAURIAT	556,026	1,093
FAYET-LE-CHATEAU	568,922	0,940
NEUVILLE	573,493	1,274
SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	583,450	1,152
BILLOM	596,954	1,547
BEAUREGARD-L'EVEQUE	597,993	0,925
PERIGNAT-SUR-ALLIER	607,488	1,243
SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	608,644	1,093
VASSEL	626,508	1,073
MUR-SUR-ALLIER	631,586	1,036
ISSERTEAUX	637,156	0,964
SAINT-DIER-D'AUVERGNE	659,693	1,310
VERTAIZON	671,300	1,267
BOUZEL	725,876	0,926



Éléments pour l'analyse financière de la collectivité

- Section de Fonctionnement

➤ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population DGF et moyenne de la strate :

2016	2017	2018	2019	2020
491	558	536	499	552
695	642	645	648	634

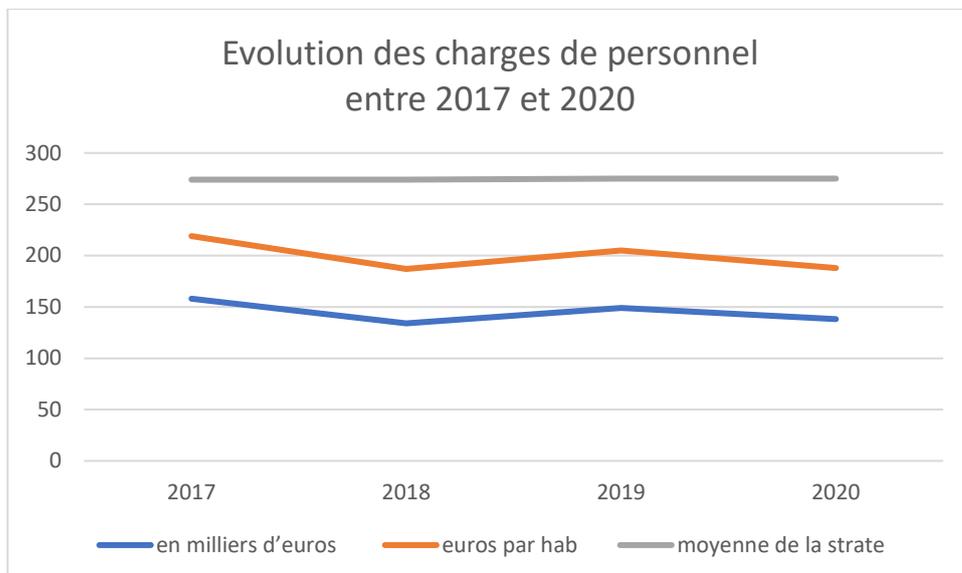
➤ Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population DGF et moyenne de la strate :

2016	2017	2018	2019	2020
601	611	667	680	638
862	786	792	802	768

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années. L'ensemble reste inférieur à la moyenne de la strate en recettes comme en dépenses. Cependant, l'année 2020 a connu une augmentation des dépenses contrairement à la tendance des collectivités de la strate, situation cumulée avec une baisse des recettes.

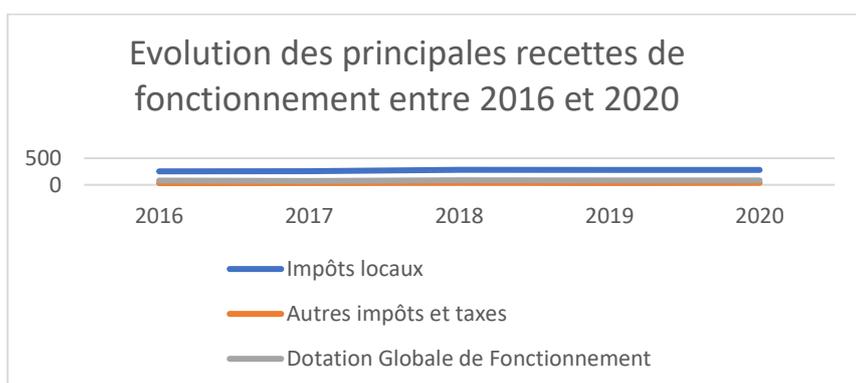
➤ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

En 2020, le personnel représente 34.40% des charges de fonctionnement (moyenne de la strate 45.63%). Les dépenses sont en légère baisse par rapport à 2019 du fait de l'absence d'un agent rémunéré à demi-traitement sur une durée de 10 mois. Pour mémoire en 2017 : recrutement d'un agent en contrat CAE-CUI pour compléter le service technique pendant 6 mois. En 2020 et 2021, embauche d'un remplaçant pendant les congés d'été de l'agent du service technique.



► Recettes réelles de fonctionnement

Entre 2019 et 2020, les recettes sont passées de 494 000 € à 468 000 € du fait de la baisse de la DGF et des contributions directes ; les impôts locaux représentant 43,92% des recettes (41,87% moy national) et la DGF 13,13% (19,29 au niveau national).



La Fiscalité locale

La commune appartenant à une Communauté de Communes en Fiscalité Professionnelle Unique, les impôts locaux sont composés de la Taxe d'habitation (TH), Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Sur la période étudiée, on constate une hausse des produits des impôts locaux sur la période, liée essentiellement à la dynamique des bases fiscales mais aussi à une augmentation des taux de TF et de TH en 2018.

On notera néanmoins que le ratio d'impôt locaux/habitant de la commune est nettement inférieur à celui de la strate :

- Pour la taxe d'habitation : 97 €/hab (135 €/hab strate)
- Pour la taxe foncière propriétés bâties : 81 €/hab (157 €/hab strate)

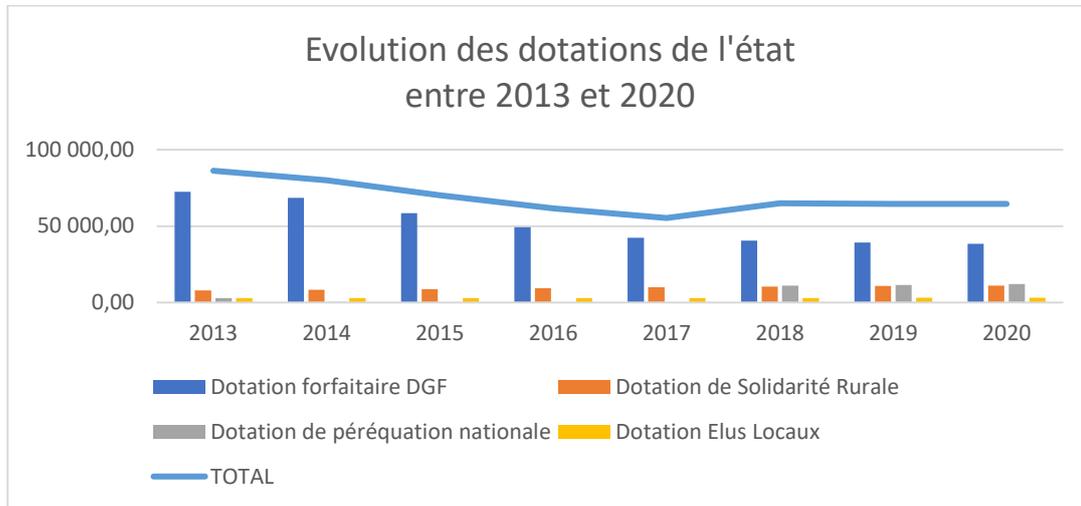
Les taux communaux de TH et TFPB restent bien inférieurs à ceux de la strate départementale pour la TH et la TFPB.

	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX 2018	TAUX 2019	Taux 2020	TX MOYEN national
TH	8,46	9,46	9,46	10,5	10,5	10,5	12,41
TFPB	8,21	9,21	9,21	10,25	10,25	10,25	15,44
TFPNB	82,82	82,82	82,82	82,82	82,82	82,82	43,64

Le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 a été modifié du fait de la réforme de la taxe d'habitation, les communes ne votent pas de taux de taxes d'habitation en 2021 et 2022. Les

communes perçoivent désormais la part départementale de TFPB en remplacement de leur perte de TH sur la résidence principale (compensation sur la base des taux 2017, la hausse du taux voté en 2018 pour la TH n'est pas pris en compte). A noter également, les bases prévisionnelles 2021, sont en forte baisse du fait de la réduction de 50% des bases de TFB sur les locaux industriels pour la collectivité en raison des mesures prises par l'Etat en faveur des entreprises pour faire face à la pandémie COVID 19.

Les Dotations de l'état



Les dotations de l'état connaissent une forte baisse du fait de la constante diminution de la DGF de 2013 à 2020 dans le cadre de la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques (jusqu'en 2017) et du maintien de l'écrêtement (potentiel fiscal > au seuil déclencheur).

Depuis 2014, la perte cumulée des dotations de l'état s'élève à 95 677 €.

A compter de 2018, les dotations de l'état se maintiennent du fait de la légère augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation et Dotation de Solidarité Rurale.

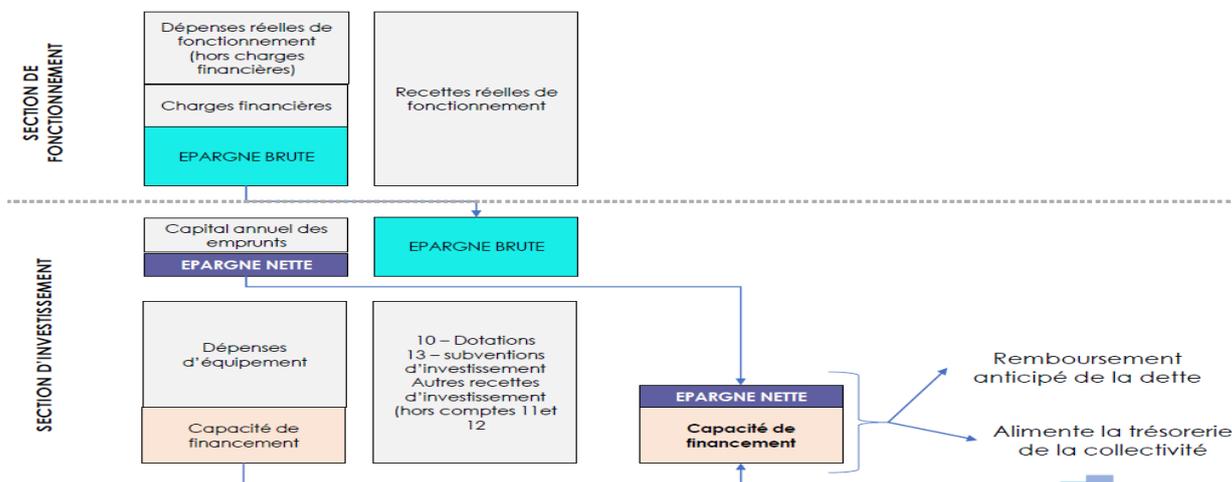
Evolution des dotations de l'état entre 2019 et 2021 pour les communes de Billom Communauté

Commune	Dotation forfaitaire 2021	DSR 2021	DNP 2021	DGF 2021	Evolution (% des RRF 2019)	Part de la DGF dans les RRF 2019 (%)
BEAUREGARD-L'EVEQUE	147 189	73 557	40 302	261 048	0,79 %	33 %
BILLOM	405 495	560 859	222 071	1 188 425	0,68 %	25 %
BONGHEAT	44 471	33 235	17 117	94 823	0,81 %	29 %
BOUZEL	36 943	11 705	12 147	60 795	-0,14 %	12 %
CHAS	43 038	22 081	13 302	78 421	5,70 %	30 %
CHAURIAT	195 491	89 732	68 841	354 064	0,17 %	29 %
EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	118 608	60 329	34 338	213 275	0,65 %	34 %
ESPIRAT	42 009	25 974	17 460	85 443	2,16 %	34 %
ESTANDEUIL	51 804	44 454	15 389	111 647	2,73 %	48 %
FAYET-LE-CHATEAU	46 033	19 230	9 430	74 693	-0,40 %	33 %
GLAINE-MONTAIGUT	59 410	38 797	23 879	122 086	0,93 %	32 %
ISSERTEAUX	60 513	19 714	8 842	89 069	0,03 %	31 %
MAUZUN	11 640	3 175	4 254	19 069	0,66 %	20 %
MUR-SUR-ALLIER	358 377	344 874	117 824	821 075	1,57 %	32 %
MONTMORIN	78 891	77 110	29 931	185 932	2,67 %	39 %
NEUVILLE	52 053	12 756	11 865	76 674	0,10 %	28 %
PERIGNAT-SUR-ALLIER	140 262	70 613	55 519	266 394	0,30 %	19 %
REIGNAT	38 224	25 608	14 889	78 721	0,64 %	33 %
SAINT-BONNET-LES-ALLIER	37 786	18 457	16 414	72 657	-0,05 %	31 %
SAINT-DIER-D'AUVERGNE	107 967	81 833	17 213	207 013	0,67 %	27 %
SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	84 618	21 616	18 568	124 802	-0,30 %	25 %
SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	122 344	80 880	50 466	253 690	0,75 %	28 %
TREZIOUX	62 878	61 082	16 070	140 030	0,87 %	39 %
VASSEL	23 748	5 837	4 959	34 544	0,07 %	18 %
VERTAIZON	311 744	390 793	114 232	816 769	0,68 %	28 %

Entre 2019 et 2021, l'évolution des dotations de l'état est relativement différente entre communes membres avec une baisse de 0,14% pour BOUZEL (dans les 3 communes qui ont la plus forte baisse), la part de la DGF pour BOUZEL représente 12% des recettes de fonctionnement (en 2019), plus faible part de la Communauté de Communes.

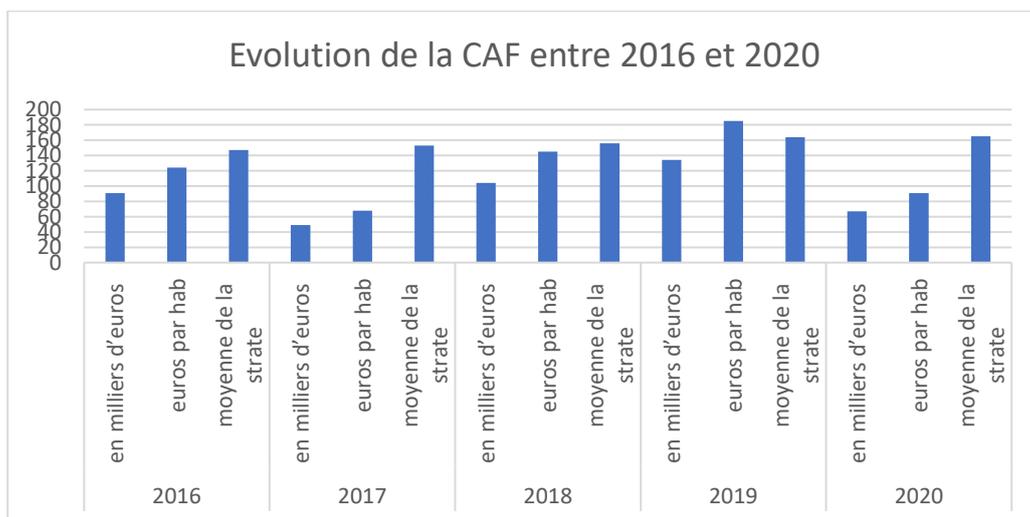
La capacité de financement – CAF

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



En 2019, la CAF brute s'est élevée à 134 000 €, soit 185 € par habitant (175 € par hab pour la moyenne départementale de la strate). Cette amélioration est due au reversement exceptionnel du budget annexe du service assainissement soit 20 000€ avant sa clôture du fait du transfert de compétence au SIAREC au 01.01.2020.

Pour 2020, la CAF brute s'est élevée à 67 023 €, soit 91 € par habitant (167 € par hab pour la moyenne départementale de la strate), la CAF nette de remboursements des dettes bancaires s'élève à 30 160 € soit 42 € par habitant (72 € par hab pour la moyenne départementale de la strate).



Le niveau d'endettement

	2017				2018				2019				2020							
	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct. Ratios de structure	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct. Ratios de structure	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct. Ratios de structure	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct. Ratios de structure				
ENDETTEMENT																				
Encours total de la dette au 31/12/N	142	197	610,00	32,21	77,66	130	181	615,00	28,01	80,01	95	131	612,00	19,28	78,56	58	79	600,00	12,39	77,97
Annuité de la dette	33	46	86,00	7,54	10,93	33	46	86,00	7,14	11,13	39	54	87,00	7,88	11,16	38	51	88,00	8,07	11,48

Le niveau d'endettement s'élève à 57 028.74 € au 31.12.2020 soit 59 € par habitant. L'encours de la dette diminue progressivement depuis 2010, seul un emprunt a été contracté par la commune en 2018 pour les travaux de ravalement de façades à l'école et se termine en 2021. Dès 2021, la commune pourra disposer d'une marge de 20 000 € pour des emprunts nouveaux et de 30 000 € supplémentaires en 2022.

Compte tenu du montant des travaux de l'aménagement de la RD 341 et du centre bourg, la tranche de réfection des réseaux d'assainissement (eaux pluviales) et de la tranche ferme de voirie a nécessité le recours à un emprunt pour un montant égal à 450 000 € en mai 2021, sur une durée de 25 ans avec une annuité constante de 20 206 €.

Le ratio annuité de la dette sur l'excédent brut de fonctionnement d'élève à 0.29 pour l'exercice 2020 (0.60 pour la moyenne départementale) et le ratio encours de la dette sur CAF est égale à 0,85 années (4,25 pour la strate départementale).

Principaux ratios : fiscal et financier

Potentiel fiscal = ((produit de TH + TFPB + TFPNB) x (taux moyen national) + DCRTP + FNGIR)

Potentiel financier = potentiel fiscal + (DGF – contribution au redressement des finances publiques)

Effort fiscal : (produit de TH + TFPB + TFPNB) / potentiel fiscal.

Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune.

Principaux ratios	2017	2018	2019	2020	2021
Population DGF	727	725	735	743	744
Population INSEE	722	720	727	734	735
Revenu par habitant	14 093,99	14 086,79	13 976,00	13 868,52	14 477,01
Revenu moyen par hab de la strate	13 374,94	13 556,81			
Potentiel financier par habitant	730,686	726,192	723,595	723,779	725,880
Potentiel financier par habitant de la strate	698,030	710,736	722,315	741,513	754,330
Effort fiscal	0,846	0,879	0,904	0,926	0,925
Effort fiscal de la strate	1,003	1,007	1,010	1,014	1,024
Potentiel fiscal par habitant	662,806	667,746	668,517	670,991	674,370
Potentiel fiscal moyen de la strate	596,948	625,824	638,901	659,015	673,040

Le potentiel financier est en légère baisse entre 2017 et 2020, il se situe toujours au-dessus de la moyenne de la strate démographique alors que le potentiel fiscal continue de progresser depuis 2017 pour la commune et pour la strate, celui-ci se situe également au-dessus de la moyenne depuis de nombreuses années. L'effort fiscal évolue progressivement depuis 2017, il se situe en dessous de 1, d'où une faible pression fiscale par rapport aux collectivités de cette strate.

Au niveau des communes membres de Billom Communauté, le potentiel fiscal de la commune (674.37 €/hab) est le plus élevé ainsi que le potentiel financier.

- Section d'investissement

Les opérations d'investissement engagées sur 2020 et réalisées en 2021 sont les suivantes :

- Pose d'un programmateur de chauffage au foyer sur préconisations de l'ADHUME : 382.87 € TTC ;
- Achat d'une armoire ignifugée pour le secrétariat de mairie, 2 sièges ergonomiques, panneaux d'affichage pour la mairie et l'aire de fitness : 4 420.24 €



Les opérations d'investissement réalisées au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

⇒ Poursuite de l'Ad'Ap avec travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des ERP (Foyer Rural, Eglise) : 727.35 € TTC

⇒ **Ecole** : Travaux de rénovation énergétique avec financement du Plan de relance (Etat) et Bonus Relance (Région Auvergne Rhône Alpes)

- Installation d'une pergola (brise soleil) : 11 880 € TTC

- Remplacement de la chaudière : les travaux visent à mettre en œuvre une chaudière fonctionnant au gaz, avec deux circuits régulés : 23 908.32 € TTC.

- Isolation et étanchéité du toit terrasse du préau et de la terrasse et réhausse du garde-corps : 18 551.20 € TTC

- Reprise complète de la plomberie des lavabos de l'ancien bâtiment : réorganisation de l'espace « lave-mains » : 5 652.00 € TTC

Fourniture et pose d'un mitigeur à pied pour la cantine de l'école : 589.86 € TTC

- Achat d'un Défibrillateur : 1 256.40 €

⇒ **Salle annexe du rez-de-chaussée de mairie** : Traitement acoustique de la salle : 1 006.56 € TTC ;

⇒ **Opérations non individualisées** : Achat d'un fonds de livres pour la bibliothèque (481.96 €), panneaux de signalisation SNCF (436.34 € TTC) ; Mise en place d'une clôture au stade municipal (1 063.32 € TTC).

⇒ **Réfection de chemins communaux** : des crédits sont engagés pour exécuter des travaux de renforcement des chemins de la Prade et du Catital, en parallèle de la réfection de l'érosion de la berge du Jauron, à reporter sur 2022.

⇒ **Programme d'Aménagement de la traverse et du bourg** : Le Conseil Municipal installé le 26.05.2020, du fait de la période du confinement, a lancé **une première tranche de travaux** correspondant aux phases n° 1, n° 2 et n° 3 de de l'avant-projet établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre AUVERGNE ETUDES et LMP Lise Marchal Paysage, constitué des **réseaux d'eaux pluviales** pour la commune de BOUZEL et d'eaux usées pour le S.I.A.R.E.C, syndicat compétent en matière d'assainissement collectif. Le chantier a débuté le 15 mars 2021.



Les travaux d'assainissement ont été confiés à l'Entreprise SADE - Compagnie Générale Travaux Hydrauliques de Clermont-Ferrand – qui a également procédé au renforcement du réseau d'eau potable pour le SIAEP – Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable - de Basse Limagne (programme 2018) sur la partie - Grande Rue et Impasse de l'Eglise. De plus, les sociétés CEGELEC et ORANGE interviennent pour l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication et pour la modification de l'éclairage public Rue du Breuil et Place du Breuil. Le coût de ces travaux sera pris en charge par le SIEG 63 – Territoire d'Énergie, la commune de BOUZEL et le Conseil Départemental.

Dans la continuité du chantier de réfection des réseaux d'assainissement et afin de participer à la relance de l'économie et du secteur du BTP, le conseil municipal a lancé **les tranches n° 2 et n° 3 d'aménagement de voirie et des espaces publics** (phase ferme en avril 2021, phase optionnelle n° 1 en octobre 2021).

Les entreprises retenues pour l'exécution des travaux :

Tranche Réseaux : SADE GTH marché total égal à la somme de 637 946.32 € HT, réparti comme suit :

* commune de BOUZEL : 364 267.24 € HT dont : Tranche ferme : 335 200,11 € et Tranche optionnelle : 29 067.13 €

* SIAREC : 273 679.08 € HT dont Tranche ferme : 254 206.95 € et Tranche optionnelle : 19 472.13 €

Tranche voirie et espaces publics :

Lot n° 1 – voirie : Société COLAS – DURAND pour un montant HT de 547 936.75 € réparti comme suit, avec l'option incluse :

pour la tranche ferme : 143 486.50 €

pour la tranche optionnelle 1 : 245 307.75 €

pour la tranche optionnelle 2 : 159 139.50 €

Lot n° 2 – espaces verts : TERIDEAL – TARVEL pour un montant HT de 30 999.61 €, réparti comme suit :

pour la tranche ferme : 3 864.53 €

pour la tranche optionnelle 1 : 12 812.59 €

pour la tranche optionnelle 2 : 14 322.49 €

Au 31.12.2021, les dépenses réalisées (travaux, investigations complémentaires, test de compactage, inspection télévisée, mission SPS - santé et sécurité au travail et Maitrise d'œuvre) s'élèvent à 555 630.48 € TTC pour le programme d'aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg.

Note de présentation synthétique sur le compte administratif 2021 validée en réunion du conseil municipal en date du 25.02.2022.